

**DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES**

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**

**ARRETE MUNICIPAL**

**Portant réglementation sur le stationnement en agglomération.**

**Arrêté n° : 2022/299**

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le vendredi 16 septembre 2022 par l'entreprise ENGIE SOLUTIONS sise TSA 70011 chez SOGELINK, 69134 DARDILLY Cedex, en vue d'effectuer des travaux d'enfouissement de réseaux, rue du Chardonay à PEZILLA-LA-RIVIERE.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement rue des Chardonay à PEZILLA-LA-RIVIERE, durant ces travaux.

**ARRETE**

**Article 1er** : A partir du lundi 26 septembre et pour une durée de 15 jours calendaires, le stationnement sera interdit rue du Chardonay à PEZILLA-LA-RIVIERE, sauf pour les véhicules participant à ces travaux.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 02 ci-dessus.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 16 septembre 2022.

**Destinataires :**

**ENGIE Solutions :**

**Engie-solution-perpi-d@demat.sogelink.fr**



*Le Maire,*

*Jean-Paul BILLES.*